



## La première plateforme de référence grand public sur les accidents de la vie courante

Avec 19 000 décès et 11 millions d'accidents chaque année, dont 4,5 millions ont nécessité un recours aux urgences, la prévention des accidents de la vie courante et l'information du grand public sur les risques domestiques, de sports et de loisirs demeurent plus que jamais une priorité.

### Des informations claires et accessibles à tous

L'objectif est d'informer et de proposer des conseils sur la prévention des accidents de la vie courante dans leur diversité. Dans la formulation de ses contenus et dans sa conception graphique, le portail aborde ce sujet sur un mode rassurant et responsabilisant.

Dans ce but, [www.stopauxaccidentsquotidiens.fr](http://www.stopauxaccidentsquotidiens.fr) référence l'ensemble des contenus disponibles sur un risque donné : outils pédagogiques permettant d'organiser des animations pour acquérir les bonnes pratiques et les bons gestes, conseils de prévention, données épidémiologiques et informations réglementaires. Ces contenus sont accessibles dans différents formats (vidéos, audio, texte). Dispositif central du portail, le moteur de recherche permet à l'internaute d'effectuer sa requête simultanément sur les sites des 6 partenaires et lui assure ainsi des résultats complets. L'internaute peut effectuer une recherche libre ou utiliser les mots-clés qui lui sont proposés dans trois listes déroulantes : *populations*, *risques* et *produits/activités*.

*Exemples : si je tape « monoxyde de carbone », s'affichent parmi les résultats la fiche de prévention de la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), la campagne d'information grand public de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), les données épidémiologiques de l'Institut de veille sanitaire (InVS) sur les intoxications au monoxyde de carbone et les conseils de prévention de la Direction générale de la santé (DGS) ; si je tape « incendie », j'aurai notamment accès à la campagne de sensibilisation du grand public sur les incendies domestiques de l'Institut national de la consommation (INC), à l'avis de la CSC sur les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée et aux conseils pratiques de l'Inpes et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).*

### Une initiative publique

[www.stopauxaccidentsquotidiens.fr](http://www.stopauxaccidentsquotidiens.fr) est réalisé à l'initiative du secrétaire d'Etat chargé de la Consommation et de l'Industrie et porte-parole du Gouvernement, Luc Chatel. Celui-ci a annoncé sa création le 9 octobre 2008 lors de l'ouverture de la Conférence européenne sur la prévention des blessures et la promotion de la sécurité (*Eurosafe*). La mise en place du portail était une des préconisations du Livre blanc *Prévenir les accidents de la vie courante*, diffusé par la CSC, l'INC et Macif Prévention à l'occasion de la conférence.

La Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la Direction générale de la santé (DGS), l'Institut national de la consommation (INC), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et l'Institut de veille sanitaire (InVS) fédèrent leurs énergies et leurs compétences au service de la prévention.

### L'Institut national de la consommation (INC), pilote du projet

L'INC a été chargé de coordonner le projet et de réaliser le portail. Il s'est appuyé sur les compétences techniques et graphiques d'Open Wide et de Plan créatif Bees'net.

Contact presse : Anne-Juliette Reissier (INC) – T : 01 45 66 20 35 – [aj.reissier@inc60.fr](mailto:aj.reissier@inc60.fr)

